

Date de convocation : 9 mars 2017

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, PONTTHOREAU Joël, RIVALIN Henri.

**Pouvoir de Mr BONNIN Frédéric à Mr CROCHET Philippe
Pouvoir de Mr SOCHARD Alain à Mr DUPÉ Jean-Yves**

**Absents excusés : Mrs BONNIN Frédéric, BOURGET Harold, SOCHARD Alain
Absent : Mme GUÉRIN Elisabeth**

Mr GACHENOT Marc a été élu secrétaire.

1) Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal a voté le montant des subventions allouées aux associations communales, intercommunales, aux établissements scolaires ou sportives pour 2017. Ce montant s'élève à 6.698 €, soit une baisse de 12,9 % par rapport à 2016.

Il a également décidé de suspendre l'attribution d'aides financières versées aux associations à but caritatif ou humanitaire et va solliciter le CCAS de Saint Paul Mont Penit afin que ce dernier vienne en lieu et place de la commune pour le versement d'une subvention au profit de ces associations.

2) Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'instituer la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

→ par un Plan Local d'Urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

→ ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

→ ou par une carte communale dans une zone constructible

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles. Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal aux prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA, diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac, publié par l'INSEE. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession défini au même article.

La taxe ne s'applique pas selon certains critères définis dans la présente délibération. Elle s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1er juin 2017. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er mai 2017.

Mr GACHENOT étant concerné par des terrains susceptibles de répondre à cette nouvelle taxe, Mr le Maire lui a demandé de quitter la salle des délibérations.

3) Création d'un budget annexe pour le lotissement communal

Suite à l'acquisition de terrains en 2016, rue des Garennes de la Nation, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement communal qui sera dénommé « le Grand Pâtis de la Nation ».

De ce fait, il sera créé un budget annexe « Lotissement communal » qui sera assujetti de droit à la T.V.A. Le régime retenu sera la T.V.A. sur marge pour la vente des lots.

Une étude de faisabilité va être lancée et devrait être inscrite dans ce budget 2017.

4) Contractualisation d'un emprunt pour l'achat d'un véhicule

En vue de l'acquisition d'un véhicule communal pour les besoins du service technique, le Maire va signer un contrat de prêt auprès du C.R.C.A.M. aux conditions suivantes :

Montant : 18.000 €
Durée : 5 ans
Périodicité : trimestrielle
Echéance constante
Taux fixe : 0,72 %
Frais de dossier : 50 €

5) Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales pour assurer une mission d'avant projet dans le cadre d'une réflexion d'aménagement de l'espace public de « la Métairie » (zones de stationnement, aménagements paysagers...). Le montant de la prestation est validé pour un montant de 2.800 € H.T et sera inscrit au budget primitif 2017.

Fait à St Paul Mont Penit, le 17 mars 2017
Le Maire,
Philippe CROCHET



(Handwritten signature in blue ink over the seal)